

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26.9.2018

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 05/2018 relatif au budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 13 septembre 2018 à la salle de réunion AISGE pour étudier le préavis cité en titre en présence de Mmes Dominique Althaus, secrétaire générale, et Chantal Ruffieux, boursière, et de M. Yves Ravenel, membre du CODIR - dicastère "Finances", que nous remercions de leur transparence et des réponses complètes à la majeure partie de nos questions.

Au niveau de la forme, nous remercions le CODIR d'avoir répondu à notre demande de l'année passée en ajoutant de manière claire la participation des communes pour chacun des comptes concernés. Par contre, nous regrettons que la référence au budget 2018 ait été abandonnée dans la répartition finale des coûts, rendant peu aisée la comparaison avec les années précédentes.

La commission ne commentera pas ce budget point par point, les commentaires insérés directement dans les comptes répondant à la plupart des questions. Nous désirons juste apporter un complément d'information concernant les comptes suivants :

Compte 3502.3189.02 – Frais divers - Divers

Dans les comptes 2017, ce compte correspondait aux frais occasionnés par le déménagement des anciens concierges, soit une dépense exceptionnelle non prévue. Il a été décidé de le conserver pour créer une sorte de réserve pour imprévus. La commission n'approuve pas ce gonflement artificiel du budget et recommande de faire appel à l'autorisation générale de dépenser accordée en début de législature si un tel cas devait se reproduire.

Comptes 5000.3011– Traitements du personnel

La masse salariale du secrétariat général continue d'augmenter, mais il est important de préciser qu'en 2019, une partie de l'augmentation sera due à un congé maternité et partiellement compensée par le compte 5000.4361.00.

De manière générale, le budget 2019 est proche des comptes 2017, qui ont servi de base à son élaboration, le budget 2018 comportant trop d'erreurs pour fournir une assise stable. L'organisation est dans une phase de consolidation et pour une fois, le parascolaire ne nécessite pas de gros ajustements avec l'engagement de personnel pour encadrer les élèves. Au contraire, le nouveau cadre de référence parascolaire baisse ses exigences, laissant un peu de marge de manœuvre à la structure actuelle.

Des discussions avec la direction des écoles ont permis de mettre en place un système de forfaits par élève ou enseignant pour tout ce qui touche aux réceptions ou autres activités culturelles, donnant un cadre à ces dépenses qui avaient tendance à prendre l'ascenseur. De plus, les montants qui étaient systématiquement portés au budget pour le remplacement de classes dans chaque bâtiment sont maintenant ciblés en fonction des besoins et la direction s'est engagée à commencer un programme de rénovation échelonné sur plusieurs années.

Au niveau des locaux scolaires, on peut noter que la nouvelle école du Vallon va commencer son exploitation en septembre 2019 et figure pour 4 mois dans les coûts des bâtiments de Saint-Cergue.

En conclusion, même si la nouvelle présentation des comptes, qui comptabilise les loyers P1 et S sous respectivement 5101 et 5200 et ne fait pas apparaître les loyers P2 payés directement par Arzier et Saint-Cergue, ne donne pas une situation comparable entre les communes ou par rapport au budget 2018, nous avons essayé de réintroduire les loyers manquants pour analyser l'évolution des coûts.

Budget 2019	Budget 2018	Evolution	
Total à payer	Total à payer	(en %)	
1 933 150.03	1 748 461.45	10.56	Arzier
1 194 917.13	1 238 905.60	-3.55	Genolier
624 794.35	647 714.25	-3.53	Givrins
1 423 917.60	1 459 944.50	-2.46	Saint-Cergue
832 182.44	805 213.30	3.34	Trélex
6 008 961.45	5 900 239.10	1.84	Totaux

Globalement, les coûts sont plutôt maîtrisés avec une petite augmentation de moins de 2% par rapport au budget 2018. Vu l'augmentation du nombre d'élèves, surtout au secondaire, le coût par élève baisse légèrement, passant de CHF 5'651.55 à CHF 5'589.73.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le budget 2019 tel que présenté dans le préavis 05/2018.

Trélex, le 17 septembre 2018

La commission de gestion et finances (membres présents)


Patricia Audétat


Thomas Kriha


Hugo Pradervand